

Le 28 mai 2025

## COMMISSION PERMANENTE DU 23 MAI 2025

L'Assemblée départementale s'est réunie vendredi 23 mai en commission permanente. Sous la présidence de Xavier Fortinon, les élus ont poursuivi la mise en œuvre des politiques adoptées dans le cadre du Budget primitif 2025 en votant de nombreuses subventions en faveur des solidarités humaines et territoriales \_ autonomie, lutte contre les exclusions, habitat, agriculture, ou encore sport et jeunesse.

### Autonomie

Attaché à poursuivre son soutien aux démarches socialement innovantes, le Département décide d'accompagner **trois projets d'habitat inclusif à destination des personnes âgées ou handicapées à hauteur de 15 000 € chacun :**

- **un projet à Sanguinet**, porté par le CIAS des Grands Lacs, à destination de 8 personnes en situation de handicap
- **un projet à Saint-Perdon**, porté par la commune, pour 6 personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme
- **un projet d'habitat inclusif porté par la commune de Mézos** pour 13 personnes âgées et 2 personnes en situation de handicap.

### Protection de l'enfance

**30 000 € sont attribués à l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public des Landes (PEP40) dans le cadre du dispositif « Accompagnement Multi Partenarial des Mineurs Non Accompagnés vers l'Inclusion Socio-professionnelle ».**

Celui-ci consiste à enseigner la langue française à de jeunes étrangers en alternance avec des activités culturelles, artistiques ou sportives. Objectif : acquérir un niveau suffisant pour pouvoir suivre une formation socio-professionnelle.

### Insertion et Lutte contre les discriminations

Le Pacte territorial pour l'insertion vise à accompagner les publics en insertion dans des parcours adaptés et cohérents, à lever les freins pour renforcer leur employabilité et à structurer et animer une offre territoriale lisible. Dans ce cadre, le Département attribue :

#### Contact presse :

**Solène MERIC**

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

- **204 900 € à des structures sociales et médico-sociales**
- **516 000 € à des structures œuvrant à l'insertion par l'économie**
- **160 000 € à des structures visant à l'insertion professionnelle des personnes.**

En outre :

- **236 000 € sont versés au global, à la Résidence Habitat Jeune de Dax et aux Foyers des jeunes travailleurs de Tarnos et Mont-de-Marsan pour soutenir leur fonctionnement (300 jeunes de 16 à 25 ans n'ayant peu ou pas de ressources financières personnelles ou familiales accueillis)**
- **82 500 € sont attribués à 10 associations intervenant dans le secteur de l'aide alimentaire**
- **287 550 € sont accordés à 19 structures apportant un soutien et un accompagnement aux personnes en difficulté (hors alimentaire).**

## **Aménagement - Aides aux communes**

Soucieux d'accompagner les communes engagées dans une démarche de revitalisation de leur centre-ville depuis 2019, le Département confirme son effort en accordant :

- **7 040 € à la commune de Saint-Perdon**
- **14 160 € à la commune de Montfort-en-Chalosse et à la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, au titre de son soutien à l'ingénierie du dispositif « Petites Villes de Demain ».**

## **Habitat et logement**

Le Conseil départemental maintient sa participation au fonctionnement de 8 associations et établissements publics œuvrant **à l'accès et au maintien dans le logement ainsi qu'à l'accueil d'urgence des plus fragiles** à hauteur de **589 200 €**.

Parmi elles : l'ADIL 40, la Maison du Logement, SoliHA et l'Association Habitat Jeunes.

## **Environnement**

Les élus départementaux ont voté une enveloppe de **149 490 € à 10 associations agissant en faveur du développement durable**, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement. Parmi elles :

- Terres océanes, et son programme de sensibilisation à la protection de l'environnement par les biais de ses jardins et de sa ferme pédagogique (20 000 €)
- Les Voiles s'en mêlent, soutenue pour son programme d'animations « Biodiversité et économie circulaire », et sa « Braderie solidaire » autour du réemploi, et de l'innovation technologique et environnementale (16 000 €).

### **Contact presse :**

**Solène MERIC**

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

## **Agriculture**

**Une enveloppe de 327 200 € a été votée** pour le maintien du dynamisme agricole et rural, ainsi qu'une deuxième de **478 000 € pour l'accompagnement des acteurs agricoles dans la transition agroécologique** (dont une subvention de 465 200 € attribuée à l'Institution Adour).

A noter, le vote d'un avis favorable de l'Assemblée pour **l'implantation sur le territoire de la communauté d'agglomération du Marsan d'un ETAL40**, le dispositif départemental de développement d'espaces tests agricoles, prioritairement maraîchers, en faveur de l'approvisionnement local et de l'ancrage territorial de l'alimentation.

## **Sport et Jeunesse**

4<sup>e</sup> au rang français en termes de pratiques sportives, et 1<sup>er</sup> département néo-aquitain, Les Landes compte 31,52 licences pour 100 habitants. En soutien de cet engouement, les élus viennent d'attribuer :

- **une aide globale de 621 000 € en faveur des écoles de sport** (dont 414 sections sportives et 25 clubs)
- **130 200 € de crédits en faveur de l'UNSS et de l'USEP** pour la promotion de la pratique sportive dans les établissements scolaires
- **132 835 € aux 45 comités départementaux sportifs**
- **87 500 € aux 31 associations sportives pour l'organisation de 37 manifestations sportives.**

Côté jeunesse, le Département renouvelle son **soutien à l'action d'associations œuvrant dans le secteur éducatif et socio-éducatif**, avec le vote de subventions d'un montant total de **495 000 € pour 16 associations**. Parmi elles :

- la Ligue de l'Enseignement 40 (122 500 €),
- les Francas des Landes (75 500 €),
- la Fédération des foyers ruraux des Landes (8 220 €)
- la Fédération des conseils de parents d'élèves \_FCPE (30 000 €).

## **Culture et Patrimoine :**

En matière de politique culturelle, outre l'aide à l'équipement des communes, les élus ont voté :

- un total de **488 840 €** de subventions dans le domaine du **spectacle vivant, du théâtre, de la musique et de la danse, du cinéma, et des programmes d'éducation artistique et culturelle** (dont **185 000 € d'aides aux festivals**).

### **Contact presse :**

**Solène MERIC**

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

L'Assemblée départementale a aussi acté :

- **146 200 € d'aides en faveur de du soutien et de la sauvegarde du patrimoine,**
- **15 900 € en soutien à la lecture publique.**

---

**Contact presse :**

**Solène MERIC**

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)